

Arrêté du 18 juin 2008 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris au titre de l'activité déclarée au mois d'avril 2008

18/06/2008

Le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'AP-HP au titre de l'activité déclarée au mois d'avril 2008 est arrêté à : 265 634 473,66 €. Ce texte détaille les éléments composant cette somme.

Consulter ici l' [arrêté du 18 juin 2008](#)